

# Profs d'économie : néoclassiques 1 – hétérodoxes 0

Trois cents universitaires s'insurgent contre le manque de pluralisme dans le recrutement et l'enseignement

L'enseignement de l'économie dans les universités est-il condamné à la pensée unique? Les résultats de l'enquête, publiée fin mars par l'Association française d'économie politique (AFEP), qui regroupe 600 chercheurs, sont sans appel: 84,2% des 209 recrutements de professeurs de rang A (par opposition au rang B, les maîtres de conférences) par la voie du concours de l'agrégation du supérieur ou décidés par le Conseil national des universités (CNU), entre 2000 et 2011, sont du même courant de pensée économique.

Ce courant dominant (le « mainstream »), c'est la théorie néoclassique qui s'appuie sur l'analyse du marché, régi par l'offre et la demande, mû par des acteurs rationnels. Ce courant s'oppose à l'hétérodoxie, qui considère les faits économiques comme des faits sociaux et culturels et laisse place à l'histoire de la pensée économique. C'est une approche qui confronte les dogmes du jour aux autres sciences sociales, sociologie, ethnologie, psychologie... alors que le « mainstream » reste quantitative, autrement dit, très axé sur les statistiques et les modèles mathématiques.

La raréfaction des hétérodoxes parmi les professeurs d'économie, en France, s'est accentuée à partir de 2006. Entre 2000 et 2005, ils constituaient encore 18% des promotions et sont tombés à 5% par la suite. Soit six nominations sur 120 recrutements. Si la tendance se poursuit, ils auront totalement disparu des cohortes d'ici à 2020. « C'est un appauvrissement de la pensée, une réduction à une seule vision de l'économie, très théorique, qui n'a, notamment, pas été capable de prévoir ni d'expliquer la crise actuelle! », estime Nicolas Postel, de l'AFEP. Ce scientifique propose même de créer une nouvelle section du CNU, baptisée « Économie et société », pour sauver ce courant.

Le corps des maîtres de conférences est, certes, plus diversifié, mais celui des professeurs a un poids prépondérant dans l'université. Ils sont décisionnaires à chaque étape de la carrière des enseignants-chercheurs. Ce sont eux qui dirigent les masters, les écoles doctorales, les laboratoires, qui président les jurys de thèses et de concours d'agrégation, composent les comités de sélection de leurs pairs, supervisent les sections par discipline du CNU et décident des promotions. De plus, la raréfaction des postes rend la compétition féroce au point qu'il n'est pas rare de voir entre 60 et 80 candidats se disputer un poste.

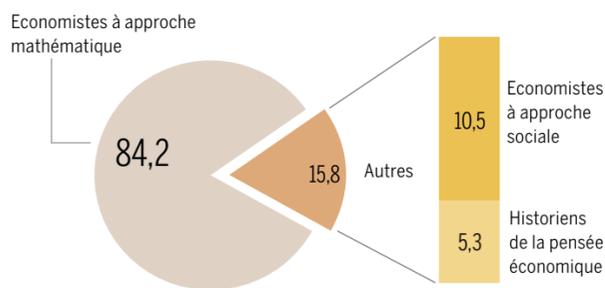
Philippe Batifoulier, spécialiste de l'économie de la santé au laboratoire Economix de l'université Paris-X-Nanterre, membre des Economistes Atterrés (un collectif né en 2010 qui conteste la doctrine néolibérale et la financiarisation de l'économie), a, en 2011, postulé à un poste de professeur ouvert par l'université du Havre. Le jury local de sélection l'a placé numéro deux parmi une soixantaine de candi-



ROCCO

## Le recrutement des professeurs d'économie

À L'UNIVERSITÉ, ENTRE 2000 ET 2011, RÉPARTITION EN %



SOURCE : ASSOCIATION FRANÇAISE D'ÉCONOMIE POLITIQUE

dates, mais sa qualification au titre de professeur par la section 5 du CNU (dont relèvent les économistes), qui est un sésame indispensable pour être recruté par l'université, a été rejetée.

En effet, le 5 septembre 2011, à une voix près, le CNU lui a préféré un candidat moins bien placé. « Il ne s'est pas dégage de majorité sur le cas de M. Batifoulier, qui n'a été examiné que selon des critères scientifiques, car ses travaux n'étaient notamment pas publiés dans des revues de premier ordre », se souvient Didier Laussel, président à l'époque de cette section, qui assure traiter à égalité les deux approches orthodoxe ou hétérodoxe.

La bibliométrie, c'est-à-dire le nombre et l'impact des publications et des citations des articles du candidat, est déterminante. Les

revues scientifiques sont elles-mêmes savamment classées par le CNRS en quatre catégories, dont la plus prestigieuse est nommée « 1 », voire « 1\* ». On n'y trouve que des revues de pensée néoclassique. « Il faut publier dans des revues économétriques que personne ne lit, alors que l'écriture d'un livre, même s'il a un retentissement important, ne compte pour rien », déplore M. Batifoulier, qui a choisi de médiatiser son cas et de le porter en justice. Dans sa décision du 28 novembre 2013, le Conseil d'Etat a rejeté sa requête en annulation, estimant que, le formalisme de la procédure ayant été respecté, « il n'appartient pas au juge de contrôler l'appréciation faite par un jury de la valeur des candidats ».

Florence Jany-Catrice, de l'université Lille-I, spécialiste reconnue

de l'économie sociale et auteure de l'étude de l'AFEP, a vécu douloureusement ses deux refus de qualification par le CNU. « Vos travaux sont niés et des sujets comme celui sur lequel je travaille – l'économie des services à la personne – n'ont aucune reconnaissance ni aucune chance d'être publiés dans les revues de rang 1, a fortiori anglo-saxonnes. Quant aux autres revues, en raison de leur mauvais classement, elles sont moins sollicitées par les auteurs et finissent par s'appauvrir », constate-t-elle.

M<sup>me</sup> Jany-Catrice est pourtant régulièrement auditionnée pour son expertise à l'Assemblée nationale, au Conseil économique, social et environnemental ou à la Cour des comptes. « Produire un savoir utile aux décideurs ou à la collectivité n'aurait donc aucune valeur aux yeux des jurys académiques! », s'insurge-t-elle.

En outre, dans les critères pris en compte par le CNU, l'encadrement des étudiants, l'activité d'enseignement, l'animation d'un master ou les responsabilités prises dans l'université sont très secondaires. La pédagogie ne compterait donc pour presque rien dans la nomination d'un professeur?

David Flacher, maître de conférences à l'université Paris-Nord-XIII, a récemment échoué pour la cinquième fois aux concours de l'agrégation, autre voie d'accès au titre de professeur. Pourtant, ses états de services, tant en recherche

qu'en enseignement, sont exemplaires. Il a remporté, en 2012, l'appel d'offres européen pour créer et piloter, depuis la France, l'un des rares masters Erasmus Mundus, financés par l'Union européenne.

L'opposition entre orthodoxes et hétérodoxes ne se résume pas à l'antagonisme gauche-droite, dans lequel les plus simplistes aimeraient l'enfermer, mais bien à une approche différente de la discipline.

**« C'est un appauvrissement de la pensée, une réduction à une seule vision de l'économie »**

Nicolas Postel  
AFEP

Sensible à ces critiques, la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, Geneviève Fioraso, a, en octobre 2013, confié à Pierre-Cyrille Hautcoeur, spécialiste de l'histoire financière et monétaire, une mission d'analyse et de réflexion sur l'enseignement de l'économie, en vue d'une réforme. Sans attendre les résultats, l'AFEP propose de créer une nouvelle section du CNU, « Économie et société » pour équilibrer les recrutements.

D'ores et déjà, 300 universitaires sont prêts à s'y rallier. « Je parta-

## Les parcours d'obstacles pour le titre de professeur

Les 1700 enseignants-chercheurs en économie, dont 600 sont professeurs (rang A) et 1100 maîtres de conférences (B), relèvent de la section 5 du Conseil national des universités. Le CNU est divisé en 71 sections, par disciplines, dont la 5<sup>e</sup> s'intéresse à l'économie et la 6<sup>e</sup> à la gestion. Elle compte 36 membres répartis en deux collèges, celui des maîtres de conférences et celui des professeurs. Chacune se compose de deux tiers d'universitaires élus, et d'un tiers de personnes nommées par le ministère. Pour devenir maître de conférences, il faut avoir soutenu une thèse et obtenu un poste. Progresser dans la hiérarchie exige d'obtenir son habilitation à diriger des recherches (HDR), délivrée par le CNU. Pour être promu professeur, deux voies sont ouvertes: l'agrégation et la voie longue. Les deux tiers des postes sont pourvus par le concours annuel national de l'agrégation du supérieur. La voie longue est accessible aux maîtres de conférences titulaires d'une HDR, avec dix ans d'ancienneté, dont la candidature a été classée par une université qui recrute. Le CNU contrôle ces nominations « locales » a posteriori.

ge le diagnostic de l'AFEP mais pas ses solutions », répond Alain Ayong Le Kama, actuel président de la section 5 du CNU, successeur de Didier Laussel. « Je préfère réformer la section qu'en ouvrir une nouvelle. J'ai déjà créé un groupe de travail pour réfléchir à l'introduction d'une plus grande diversité dans les critères et revues prises en compte. »

En attendant, quelques universités réagissent en introduisant des sciences sociales dans l'enseignement de l'économie. Ainsi, l'université Paris-Diderot va, en septembre 2015, ouvrir à une quarantaine de candidats triés sur dossier une double licence Sciences économiques et sociales et Sociologie. Elle proposera 2250 heures de cours en trois ans, contre 1500 pour une licence classique. « Notre objectif est clairement de concurrencer les classes préparatoires aux grandes écoles, notamment les khâgnes BL, et d'inciter nos étudiants à poursuivre en master professionnalisant, pourquoi pas en apprentissage », annonce Renaud du Tertre, maître de conférences chargé de ce projet.

L'université Lille-I en fait autant, dès septembre: « Cela permet à des étudiants qui ne souhaitent pas se spécialiser trop vite de suivre un parcours personnalisé, bien encadré, à petits effectifs, avec une dynamique de promotion », détaille Anne Fretel, maître de conférences en sciences économiques. ■

ISABELLE REY-LEFEBVRE

## Les écoles de gestion entraînées par le courant dominant

LES ÉCOLES DE GESTION et de commerce ne sont, a priori, pas friandes des économistes dits orthodoxes, qu'elles jugent bien théoriques et éloignés de leur enseignement. « Les travaux orthodoxes parlent toujours du "marché" comme d'une entité abstraite: les entreprises, leur logique, leur culture, leur stratégie, leur histoire, leur diversité en sont absentes », estime Olivier Passet, directeur des synthèses économiques du bureau d'études Xerfi, conseil de nombreuses entreprises. « Or, nos écoles sont plus demandeuses d'une approche empirique, d'économie appliquée, de monogra-

phies, que de modèles académiques qui, même aux États-Unis, commencent à devenir obsolètes. »

« La logique d'une école de commerce est différente de celle d'une université », renchérit Pierre Alary, qui a enseigné deux ans à l'ESG et est aujourd'hui maître de conférences à l'université Lille-I. Ces écoles privées sont soucieuses d'un retour de la part des étudiants, les cours doivent leur plaire, les intérêts. Or, l'économie expliquée par des modèles mathématiques les ennuie et il n'y a rien de tel pour vider les amphithéâtres.

Mais les écoles de commerce, surtout les prestigieuses, soumises

aux classements internationaux, ont tendance, pour tenir leur rang, « à recruter de très bons chercheurs, qui connaissent très mal le monde de l'entreprise », observe, dans un entretien à la revue *Esprit* en juillet 2012, Eve Chiapello, sociologue, qui a enseigné à HEC de 1994 à 2013 et est désormais directrice d'études à l'École des hautes études en sciences sociales.

### Conformisme

« Ces quantitativistes font un travail très normé et ne sont guère amenés à connaître le monde de l'entreprise, ils n'ont pas le temps d'y aller, d'y mener des enquêtes

qualitatives... Cette évolution n'est pas sans poser des questions sur l'accroissement du fossé entre enseignement et recherche », s'inquiète-t-elle. Tout concourt donc à cet alignement sur le courant dominant de la pensée économique: « Les étudiants sous pression économique, souvent endettés pour payer les frais de scolarité, anticipent les contraintes du marché du travail, ce qui les pousse au conformisme... L'offre pédagogique est trop fréquemment pensée de façon mimétique, par alignement sur les programmes concrets », déplore M<sup>me</sup> Chiapello. ■

I. R.-L.

Avec Aix-Marseille  
Université  
je réalise mes rêves

Aix-Marseille  
université  
www.univ-amu.fr